

15 Mar 2024 -17:22

Appartient à Conseil des ministres du 15 mars 2024

Précision dans l'arrêté royal désignant les établissements scientifiques fédéraux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 1996 désignant les établissements scientifiques fédéraux.

Le 1er avril 2018, Sciensano a été créé par la loi du 25 février 2018. Sciensano est né de la fusion de deux anciens établissements scientifiques fédéraux : le WIV-ISP et le CODA-CERVA. Ces deux établissements étaient et sont encore cités dans l'arrêté royal du 30 octobre 1996 désignant les établissements scientifiques fédéraux. Or, ces établissements n'existent plus et ont été remplacés par Sciensano qui ne constitue pas un établissement scientifique fédéral.

Le projet d'arrêté royal modificatif vise à corriger le contenu de l'arrêté royal du 30 octobre 1996 désignant les établissements scientifiques fédéraux afin d'éviter toute confusion.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 1996 désignant les établissements scientifiques fédéraux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be